

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que les immeubles sis 17-19, rue de l'École à Schrondeweiler se caractérisent comme suit :

L'ensemble des maisons sises 17 et 19, rue de l'École, avec les annexes agricoles respectives et l'ancienne école présente une situation remarquable dans le village. En effet, les bâtiments sont implantés en contre-bas de la rue de l'École, sur un tronçon secondaire de la rue, près du ruisseau Schrondeweilerbaach. Cette partie de la rue de l'École se développe en L, et la section qui remonte, aussi appelée Gassel, devient de plus en plus étroite. Les divers corps de bâtiments se sont développés et agrandis au fil du temps de façon à ce que de nos jours tout l'alignement en L est construit (LHU).

La ferme sise au numéro 17 est composée de deux maisons d'habitations, adossées et reliées à l'intérieur, et de diverses annexes agricoles (GEN). L'ensemble a beaucoup évolué depuis sa construction. Les deux maisons ont été érigées à la fin du XVIIIe / début XIXe siècle¹. Vers 1864 le bâtiment donnant sur la partie sud-est de la rue a été agrandi, de même qu'en 1911². Ensuite, lors de la première moitié du XXe siècle les annexes agricoles ont été agrandies de façon à englober les deux maisons initiales (EVO).

Les façades des deux maisons sont simples, avec des proportions bien rythmées et avec des encadrements rectangulaires, sans décorations, typiques pour l'architecture (rurale) sobre et modeste du XIXe siècle et du début du XXe siècle (AUT /PDR). A l'intérieur, les divisions sont moins ordonnées à cause des diverses imbrications suites au différentes phases d'agrandissement et de transformations. Bien que les éléments historiques tels que les revêtements de sol en bois ou en carrelage, les portes avec chambranles en bois, les plafonds aux stuc ou encore les escaliers en bois ne remontent pas tous de la même époque, ils sont typiques pour leurs périodes de réalisation respectives (EVO /PDR).

Les annexes agricoles qui se trouvent de part et d'autres des maison d'habitation présentent des ouvertures typiques pour ce genre de bâtiments. Les différentes portes et fenêtres laissent apparaître les fonctions des immeubles. A l'intérieur ces bâtiments présentent leurs structures bâties des époques de constructions respectives, à savoir le XIXe et le XXe siècle (AUT / PDR). Les grandes granges en tôle qui se développent derrière les maisons et les étables ne présentent pas de valeur patrimoniales spécifiques.

¹ Sur la carte de Ferraris de 1771-1777 aucune construction n'est visible à cet endroit. Sur le premier plan cadastral (Urkadaster) de 1824 une petite construction est en place.

² Administration du cadastre et de la topographie, cases croquis n°406 de l'année 1864 et n°1041 de l'année 1911.

La ferme sise au numéro 19 est composée par une maison d'habitation flanquée à sa gauche, dans le même alignement, par des annexes agricoles (GEN /TYP). La clé de voûte de l'encadrement de l'entrée de la maison présente le millésime de 1796 ainsi que les initiales MD (et ML, inscrits ultérieurement). La volumétrie, les formes et les tailles des ouvertures ainsi que les encadrements des baies sont caractéristiques pour l'architecture rurale du XVIII^e siècle, et confirment ainsi la date de construction de la fin du XVIII^e siècle (AUT/PDR). La façade principale s'élève sur deux niveaux et se divise de manière symétrique en trois travées, dont la travée centrale abrite l'entrée. Les encadrements sont en pierre de taille avec des arcs segmentaires et linteaux droits. L'entrée présente un encadrement dont l'embrasure est chanfreinée, avec des refends et une clé de voûte. La façade postérieure présente deux travées irrégulières aux encadrements de baies rectangulaires, avec une simple feuillure (AUT/TLP/PDR).

A l'intérieur, la maison d'habitation conserve les structures bâties historiques, dont le fumoir (Haascht). Des éléments des finitions datant de l'origine et de diverses phases de transformation effectuées au fil du temps sont également encore en place. Ainsi, sont conservés des revêtements de sol en bois et en carrelage, des armoires encastrées dont une armoire à taque (Takeschaf), des portes avec chambranles en bois, un escalier avec rampe en bois, des décors de plafond en stuc et divers châssis de fenêtres (AUT/PDR).

Les annexes agricoles, abritant étables et grange, ont été érigées plus tard que la maison³. La façade donnant sur rue est percée d'ouvertures de formes et tailles diverses, typiques pour ce genre de bâtiment et suivant les fonctions intérieures respectives. Tandis que la partie adossée à la maison présente des encadrements en pierre de taille, la partie plus à gauche présente des encadrements en briques. A l'intérieur, les annexes conservent leurs structures bâties historiques (bien que transformées à certains endroits afin de les adapter aux besoins de l'exploitation agricole) et des éléments remarquables tels que des revêtements de sol en pavé ou dallage en pierre naturelle (AUT/TLP/PDR).

L'ancienne école du village (GEN /RAR) est adossée à droite à la maison sise 19, rue de l'Ecole. L'immeuble a été érigé à la fin du XIX^e / début du XX^e siècle. La façade principale s'élève sur un niveau et demi, érigés sur un niveau de cave. Elle présente une ouverture en triplet, accessible par trois marches, à savoir une porte flanquée par une fenêtre de chaque côté. Les ouvertures sont hautes, permettant à la lumière d'entrer dans la salle de classe. Les encadrements sont en arc segmentaire, probablement en briques avec enduit. Les ouvertures de la façade postérieure présentent des encadrements en briques apparentes. Le pignon droit est aveugle, à part la descente de cave. Une remise en appentis est adossée à ce pignon (AUT/PDR/TLP).

A l'intérieur, l'immeuble présente deux hautes pièces en enfilade, séparées par une simple cloison. La structure bâtie est conservée, dont les poutres et planchers en bois, de même que le plafond à voûtains (Kappendecke) de la cave. Les fenêtres et la porte d'entrée en bois semblent être d'époque. Sinon, ce petit bâtiment simple et fonctionnel ne présente pas d'éléments de finitions historiques, puisqu'il n'y en avaient sûrement pas (AUT/PDR/TLP).

³ Administration du cadastre et de la topographie, cases croquis n°1041 de l'année 1911.

L'ancienne école fait partie non seulement du patrimoine bâti mais elle est aussi un important témoin de l'histoire locale et sociale de la localité de Schrondweiler (LHU/SOC). Ce genre de bâtiment se fait en outre de plus en plus rare de nos jours (RAR).

L'ensemble des immeubles sis 17 et 19, rue de l'Ecole, avec les annexes agricoles respectives et l'ancienne école forme un élément remarquable pour le tissu urbain de la localité de Schrondweiler. L'ensemble se distingue non seulement par son étendue mais aussi par sa valeur patrimoniale. Ainsi, les immeubles présentent au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservés.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU) et évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COSIMO émet avec 10 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national des immeubles sis 17-19, rue de l'Ecole à Schrondweiler (nos cadastraux 80/1556, 80/1555, 80/1554, 80/1553, 76/1552, 76/1551, 76/1550, 76/1549 et 76/1548). 2 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Claude Schuman, Sala Makumbundu, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 14 avril 2021